Atlantic Canada Opportunities Agency

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03569/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-82
ISBN 0-660-54751-1

1989-90 Estimates

Part III

Atlantic Canada Opportunities Agency

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its readers.

This Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II describes each activity and identifies the costs associated with these activities. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as assistance in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 4
B. Use of 1987-88 Authorities 6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights 7
   2. Summary of Financial Requirements 9
B. Recent Performance
   1. Highlights 10
   2. Review of Financial Performance 12
C. Background
   1. Introduction 13
   2. Mandate 13
   3. Program Objective 13
   4. Program Organization for Delivery 14
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 18
   2. Initiatives 18
E. Program Effectiveness 20

Section II
Analysis by Activity

A. Action
   1. Resource Summary and Description 21
   2. Performance Information and Resource Justification 23
   3. Initiatives 25
B. Cooperation
   1. Resource Summary and Description 27
   2. Initiatives 29
C. Corporate Strategy
   1. Resource Summary and Description 30
   2. Initiatives 31
D. Corporate Services 33
E. Executive Management 34

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 35
   2. Personnel Requirements 36
   3. Capital Expenditures 37
   4. Transfer Payments 38
   5. Revenue 39
   6. Loans, Investments and Advances 39
   7. Net Cost of the Program 40

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Atlantic Canada Opportunities Agency		
1	Operating expenditures	38,257	24,687
5	Grants and contributions	324,381	275,634
(S)	Liabilities in Atlantic Canada under the Small Business Loans Act	3,500	3,500
(S)	Contributions to employee benefit plans	2,578	2,203
	Total Budgetary	368,716	306,024
L10	Loans to assist industry in the Cape Breton area	10,000	10,000
	Total Agency	378,716	316,024

Votes - Wording and amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Atlantic Canada Opportunities Agency	
	Department	
1	Atlantic Canada Opportunities Agency - Operating expenditures	38,257,000
5	Atlantic Canada Opportunities Agency - The grants listed in the Estimates and Contributions	324,381,000
L10	Loans in accordance with terms and conditions prescribed by regulations of the Governor in Council for the purpose of promoting the establishment, growth, efficiency and international competitiveness of Canadian industry or to assist them in their financial restructuring and to foster the expansion of Canadian trade to a person engaged or about to engage in a manufacturing, processing or service industry in the Cape Breton area	10,000,000

Program by Activities

(thousands of dollars) 1989-90 Main Estimates								1988-89 Main Estimates
	Authorized person years	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	Non-Budgetary Loans investments and advances	Total	
Action	115	15,267		280,191	295,458	10,000	305,458	196,882
Cooperation	37	4,392		35,190	39,582		39,582	83,832
Corporate Strategy	38	4,176		12,500	16,676		16,676	23,416
Corporate Services	82	7,990	2,500		10,490		10,490	7,812
Executive Management	47	6,510			6,510		6,510	4,082
	319	38,335	2,500	327,881	368,716	10,000	378,716	316,024
1988-89 Authorized person years	307							

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Budgetary			
	Atlantic Canada Opportunities Agency			
1	Operating expenditures	-	10,600,000	10,136,118
5	Grants and contributions	-	116,011,002	70,424,063
(S)	Small Business Loans Act Losses	-	1,170,256	1,170,256
	Total Program - Budgetary	-	127,781,258	81,730,437
	Non Budgetary			
L10	Loans for promoting Canadian industry and trade in the Cape Breton area	-	5,000,000	-
	Total Program - Non Budgetary	-	5,000,000	-

Section 1
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

After an initial year which witnessed a remarkably positive response by Atlantic Canadians to the creation of ACOA, 1989-90 will see a modification to ACOA's Action program. In 1989-90, the Action program will continue to reflect ACOA's commitment to small business, as well as developments in the Cooperation, Coordination, and Advocacy aspects of the Agency's mandate. These developments will define concretely the Agency's role in partnering with the provinces, focusing federal policies and programs on Atlantic opportunities, and promoting Atlantic interests in national policies and programs. The highlights for 1989-90 include:

- the government has produced an overall framework of spending for regional development in Atlantic Canada which will ensure an increased level of expenditure over the next five years compared to the past five years. However, in the short term (1989-92) there will be significantly less funds for Atlantic regional development than had been planned;

- in 1989-90 ACOA will be spending significantly more on its programs than in the past year but, because of budget restrictions, new commitments for spending this year will be much less than planned;

Action Activity (See pages 21-26)

- delivery of a modified Action program to applicants from a broad range of sectors will continue (forecast cash requirements of $254.2 million);

- the Action program will be modified consistent with the reduction in ACOA's authorized spending levels to focus on small and medium-sized projects and its delivery capacity in both analysis and payments stages will be further streamlined. The targets are to improve timeliness, responsiveness and effectiveness and to ensure the program meets the continuing needs of the small and medium-sized business community;

Co-operation Activity (See pages 27-29)

- the Cooperation program for Atlantic Canada will be launched to permit the Minister to manage effectively the content and financing of Atlantic cost shared ERDAs and other development activities on behalf of the federal government;

- since less money will be available than earlier authorized, priorities will be discussed with provinces;

- ACOA will work closely with other federal departments to complete the negotiation and implementation of a new round of subsidiary agreements under the Economic and Regional Development Agreements (ERDA);

- as circumstances arise which provide opportunities for locally based improvements in the economy and in productive employment, the Agency is prepared under its legislation to establish "Designated Areas" and to undertake other exceptional development activities.

Corporate Strategy Activity (See pages 30-32)

- implementation of the Atlantic Canada Supplier Development program will be reviewed following a pre-implementation assessment of the program. If it proceeds, the program will increase the number, quality and capacity of regional firms to participate competitively as suppliers to public sector procurement agencies and in domestic and foreign markets;

- criteria will be developed for use of the co-funding provisions of the ACOA Act which will be used to help increase and focus the impact of other federal policies and programs affecting Atlantic Canada;

- ACOA will develop its mandate to advocate Atlantic interests in federal government policies and programs. Advocacy efforts will include but not be limited to: key procurement decisions, issues of industrial development, taxation, and the negotiation of the subsidy regime under the Free Trade Arrangement;

- ACOA will develop the criteria to be used for the designation of special areas of opportunity as called for in its legislation. The type and extent of additional benefits envisaged for such special areas will also be defined;

2. Summary of Financial Requirements

Total expenditures for 1989-90 are estimated at $378.7 million, an increase of $143.0 million or 37.8% over the 1988-89 forecast that is due primarily to increased payments under the Action program.

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change	For Details See Page
Budgetary				
Action	295,458	164,890	130,568	21
Cooperation	39,582	44,889	(5,307)	27
Corporate Strategy	16,676	5,903	10,773	30
Corporate Services	10,490	10,299	191	33
Executive Management	6,510	5,309	1,201	34
	368,716	231,290	137,426	
Non-Budgetary				
Action	10,000	4,400	5,600	21
Total	378,716	235,690	143,026	
Revenue credited to the CRF	9,573	14,498	(4,925)	39
Person Years	319	307	12	

Explanation of Change: The net increase of $143.0 million or 37.8% in 1989-90 financial requirements over the 1988-89 forecast is primarily due to the significant take-up under the Action program. That program is experiencing a significant increase in level of activity compared to similar programs in the past.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 expenditure forecast of $235.7 million (based on December 31, 1988 information) is $80.3 million or 25.4% lower than the 1988-89 Main Estimates. The main reason for this decrease is that although the take-up of this program has exceeded expectations, the submission of Action Program claims, on which payment is based, has been less rapid than originally anticipated.

B. Recent Performance

1. Highlights

The following are highlights which occurred in the fiscal years 1987-88 and 1988-89.

1987-88

- The Prime Minister announced on June 6, 1987 the creation of the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) with the objective to develop and implement programs contributing to long-term economic development of Atlantic Canada.

- $1.05 billion was made available to be spent over five years on new programs to assist in achieving the Agency's objectives.

- Several programs formerly administered by the Department of Regional Industrial Expansion and the funds needed to fiscal year 1991-92 to maintain their established funding rates were transferred to ACOA and continue to be administered by the Agency:

  - Industrial and Regional Development Program (IRDP) (with applications accepted to June 30, 1988, the expiry date of the program)

  - Atlantic Enterprise Program (AEP)

  - Cape Breton Topping Up Assistance (CBTUA)

  - Small Business Loans Act (SBLA)

  - certain Economic and Regional Development Subsidiary Agreements (see page 28)

  - General Development Agreements (GDA)

- In February, 1988 through an amendment to the Atlantic Enterprise Program, the Action program was announced. This new program focused on small and medium-sized businesses with projects having eligible capital costs of $20 million or less. Following are the major features:

  - expanded sectoral eligibility,

  - increased maximum levels of contributions;

  - highly decentralized program delivery where regional vice-presidents approve more than 90% of applications;

- more flexible support for the study of business ideas,
- progress payments,
- three types of assistance in a single program, and
- a streamlined application process.

- The moratorium on new subsidiary agreements under the Economic and Regional Development Agreements was lifted for Atlantic Canada.

- Major consultations on ACOA objectives and programs were undertaken with Ministers and Premiers along with approximately 1,000 other persons involved in local and regional development across the Atlantic region.

1988-89

- Legislation establishing ACOA was given Royal Assent on August 18, 1988. Regulations are now being developed to further define the Agency's mandate and program powers (see page 13).

- The Action program has been well received by the small and medium-sized business community in the Atlantic region. Both applications and approvals have occurred at over 10 times the rate experienced with previous programs of a similar nature (see pages 23 to 25).

- A new management approach and framework was developed for the Economic and Regional Development Agreements (ERDA) which will allow the Minister of ACOA and Atlantic Ministers to play a strong coordination role in federal economic development activities in Atlantic Canada. The next round of subsidiary agreements under the ERDA will be identified under the common title of Cooperation Agreements signifying the federal-provincial role in this area (see page 29).

- Negotiations with the provinces have resulted in the signing of four new subsidiary agreements under Economic and Regional Development Agreements amounting to $136.7 million. Discussions have been held with the Atlantic Premiers on the future direction and management of ERDAs (see page 29).

- A contract has been awarded to Atlantic Canada Plus to undertake Phase I of the Atlantic Canada Supplier Development program. Phase I involves the establishment of supplier development offices in each province in Atlantic Canada and calls for a full review of the first phase, before implementation of Phase II (see page 31).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Financial Assistance			
Grants and contributions	70,424	-	(70,424)
Statutory - Small Business Loans Act	1,170	-	(1,170)
Operating Costs			
Salaries	3,891	-	(3,891)
Other operating	6,245	-	(6,245)
	81,730	-	(81,730)
Person Years	87	-	(87)

Explanation of Change: The Atlantic Canada Opportunities Agency was created on June 6, 1987 subsequent to the approval of the 1987-88 Main Estimates. Resources in the amount of $132.8 million were provided to the Agency through Supplementary Estimates during the fiscal year. This allocation of funds to the Agency included provision for anticipated cash flow on programs of direct financial assistance to small and medium-sized businesses transferred from DRIE and for the start-up of new programs. New programming (the Action program) was introduced in February, 1988; consequently, there were minimal cash flow requirements in 1987-88 related to new programming. As well, the provision of $5 million to make loans in the Cape Breton area was not required because alternate sources of funds became available to prospective applicants. These are the principal reasons for the reduction in actual requirements over the initial provision included in the Estimates.

C. Background

1. Introduction

ACOA was created in June, 1987 to foster, in a strategic partnership with the people of Atlantic Canada, the long-term economic development of the region through a renewal of the Atlantic entrepreneurial spirit. The Agency has a particular responsibility to encourage the development of new small and medium-sized enterprises within Atlantic Canada. Its activities are intended to complement and not duplicate the programs of the provinces and local governments. The Agency is also responsible for bringing a regional perspective to the design of national economic and social programs that affect Atlantic Canada, and to promote the interests of the region.

The key partners of the Agency in the development of the Atlantic Canada economy are small and medium-sized enterprises, provincial governments, institutions such as municipal governments, business and community associations and universities who provide the environment for economic development, and those federal departments whose policies and programs significantly affect the Region.

2. Mandate

The Agency derives its mandate from Part I of the Government Organization Act, Atlantic Canada 1987 which received royal assent on August 18, 1988. Part I, otherwise known as the Atlantic Canada Opportunities Agency Act provides ACOA with a broad mandate for economic development in Atlantic Canada. Regulations under the ACOA Act are currently being developed with a planned effective date early in the 1989-90 fiscal year.

Other statutes of direct bearing on ACOA include the Industrial and Regional Development Act, the Small Business Loans Act, and the Special Areas Act.

3. Program Objective

The overall program objective of the Atlantic Canada Opportunities Agency is "to develop and implement programs contributing to the long-term economic development of Atlantic Canada and to plan and coordinate federal activities contributing to the economic growth of the Atlantic Region".

To help to meet this objective the Agency has been given two broad sets of powers; namely:

- the power to provide programs that contribute directly or indirectly to the development of small and medium-sized businesses, entrepreneurial talent and economic prosperity, as well as programs that improve the business environment in Atlantic Canada; and

- the power, in concert with other concerned federal government departments and agencies, to formulate plans and integrate federal approaches to support opportunity for economic development in Atlantic Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The activity structure employed by ACOA is designed to separate those activities aimed at providing direct and indirect support to small and medium-sized businesses in the Atlantic from those activities aimed at improving the environment for economic growth through cooperative efforts with other levels of government.

Action: This activity is essentially risk-sharing with entrepreneurs in establishing new business or modernizing or expanding existing Atlantic Canadian businesses, particularly small and medium-sized enterprises, and to support activities which create more lasting employment opportunities and increased earned incomes in the Atlantic Region.

Cooperation: This activity is a series of partnerships for economic growth in Atlantic Canada with all levels of government, the private sector and institutions.

Corporate Strategy: This activity involves the development of policies and strategies that will improve the Atlantic economy. Its scope includes the conduct or support of studies and research carried out by the private sector and institutions to improve the climate for Atlantic entrepreneurs. It also includes the coordination of federal economic development programs in the region and the creation of an advocacy role to promote Atlantic interests in national policies and programs.

Corporate Services: This activity provides advisory and support services including administrative, financial, personnel and management services, data processing, planning, library and other services to the operational and executive branches of ACOA.

Executive Management: This activity encompasses Head Office (Moncton, N.B.) executive direction as well as executives and immediate support staff in the five Regional Offices.

Program Delivery: The Agency pursues its mandate through an array of financial assistance and other programs.

The major financial assistance program of the Agency is the Action program introduced in February, 1988. The others are programs in the Atlantic Region transferred to ACOA from the Department of Regional Industrial Expansion:

- Atlantic Enterprise program;
- Industrial and Regional Development program;
- Enterprise Cape Breton programs;
- ERDA Subsidiary Agreements;
- GDA Subsidiary Agreements;
- Small Business Loans Act.

Two of these, the Atlantic Enterprise program and the Industrial and Regional Development program have been superceded by the Action program. Expenditures on these two programs are primarily for projects approved by DRIE prior to ACOA's creation.

Figure 3 depicts the Agency's financial assistance programs by Activity.

Figure 3: Financial Assistance Programs by Activity, 1989-90

(thousands of dollars)	Action	Cooperation	Corporate Strategy	Total
Action Program	241,691	-	12,500	254,191
Economic and Regional Development Agreements	-	35,190	-	35,190
Other Programs	35,000	-	-	35,000
Small Business Loans Act	3,500	-	-	3,500
	280,191	35,190	12,500	327,881

Other programs, not normally involving financial assistance, include policy and program coordination amongst federal departments as it relates to the economic growth of Atlantic Canada, federal-provincial consultation and management of the Economic and Regional Development Agreements in the four Atlantic provinces, the identification of opportunities for small and medium-sized businesses in Atlantic Canada and the provision of advocacy services at the regional, national and international levels.

Organization Structure: The Agency is directed by the President and Senior Vice President from its head office in Moncton, New Brunswick. The Head Office includes the Corporate Strategy group, the Finance, Administration, Systems and Personnel functions and the Agency Secretariat. Vice-Presidents located in each provincial capital are responsible for carrying out the Agency's mandate in their respective provinces. The regional Vice-Presidents have ministerial delegated authority to approve most of the projects and proposals coming forward in their respective provinces. Cape Breton programming is managed and delivered by the Enterprise Cape Breton office in Sydney, Nova Scotia. The Ottawa office liaises with other government departments and advocates the interests of Atlantic Canada.

ACOA legislation provides for the establishment of an ACOA Advisory Board, comprising up to 19 members representing all areas in the region and a broad spectrum of experience and perspectives in promoting economic development in Atlantic Canada. The Board provides advice and guidance on the policy and program directions of the Agency. The President is also Chairman of the Advisory Board.

Figure 4: Organization Structure

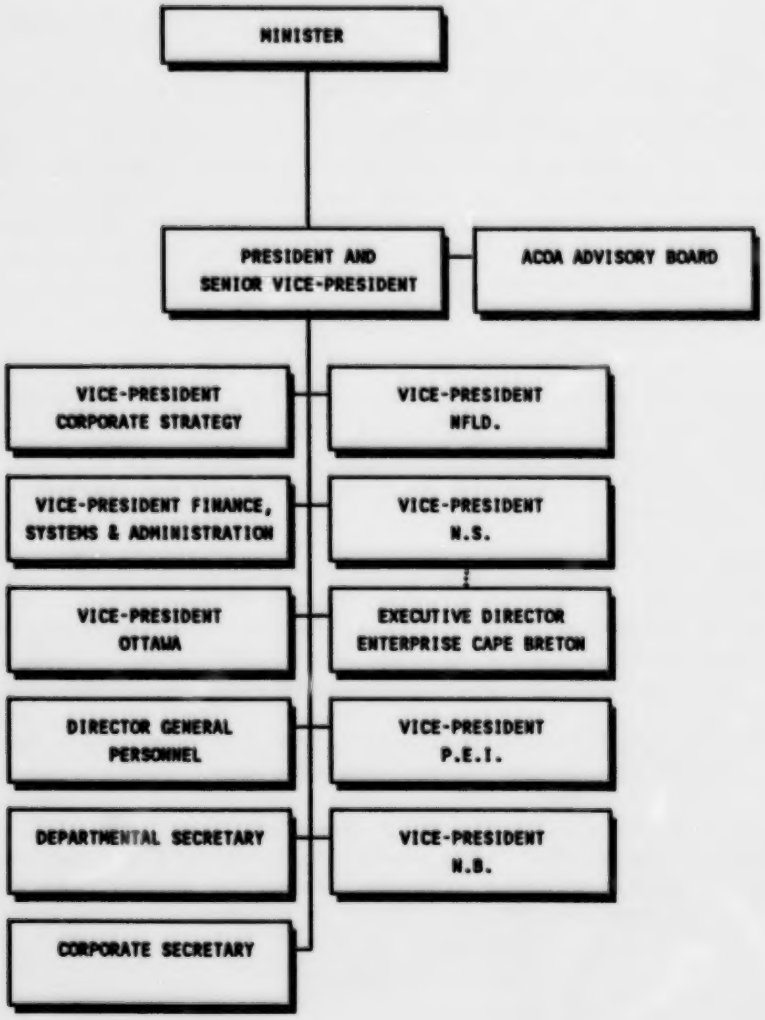

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Atlantic economy continued to expand during 1988 along with the Canadian economy as a whole. Prices of metals, pulp and paper, lumber, fish and fish products have increased significantly, with substantial benefits for the economy of the Atlantic Region. Consequently, the economic welfare of the Atlantic Provinces has been improving. Although unemployment rates remain high in the Atlantic Region relative to the rest of the country, there have been marked improvements in employment opportunities in the region. The Atlantic region has also had a sharp recovery in business investment during 1988.

The Atlantic region economy remains extremely reliant on the vagaries of world markets for a few unprocessed or semi-processed commodities. A major need is to accelerate the pace of innovation in order to develop new products which add value to resources, incorporate state-of-the-art technology into resource products and diversify the existing range of exports.

Clients' priorities will be to maximize the profitability of the expanded production capacity recently put in place. Measures such as the adoption of more productive processes, and enhanced labour force skills training will improve competitiveness in existing markets. In addition, the penetration of new markets to utilize expanded production capacity is of major importance.

Private sector marketing efforts are expected to benefit from the federal government policy to utilize public sector procurement contracts as a means of assisting firms to establish themselves in national and international markets. In addition, the Canada-United States Free Trade Agreement will open up new markets for regional producers.

ACOA will participate in the government's commitment to reduce the deficit by reducing its intended spending plans.

Revisions and modifications to program intentions will be implemented to ensure that ACOA meets its budgetary obligations, while continuing to make available programs essential to business and entrepreneurial development.

2. Initiatives

The initiatives which the Agency will pursue in 1989-90 will include:

Action Activity (for details see pages 21-26)

- Refinement of the Action program (see page 25).

Cooperation Activity (for details see pages 27-29)

- Overall cooperation structure to coordinate Atlantic ERDAs (see page 29).
- Negotiation of some new subsidiary agreements (see page 29).
- Establish "Designated Areas" as required (see page 29).

Corporate Strategy (for details see pages 30-32)

- Atlantic Canada Supplier development program (see page 31).
- Advocacy and coordination in consultations, information and research (see pages 31-32).
- Co-funding with other federal departments as required (see page 31).

E. Program Effectiveness

The effectiveness of the program is measured by the results achieved in contributing to the economic development of Atlantic Canada with particular emphasis on small and medium-sized enterprises. The Agency achieves this objective through the implementation of activities to stimulate entrepreneurship, improve the accessibility of business to government assistance, cooperation with provincial governments to support opportunities for economic development focusing federal programs and policies on Atlantic Regional opportunities and the advocacy and promotion of Atlantic interests in the development of federal programs.

A central part of the ACOA mandate is to encourage the start-up of new small businesses because of the large contribution which small business makes to employment growth. Over 50% of assistance has gone to the establishment of new facilities. (see figure 8, page 25).

In addition, the Action program has supported close to 700 business opportunity studies. The majority of these studies has been undertaken to examine the feasibility of establishing a new business. (see figure 7, page 24).

The Action program represents an improved response to two of the major needs of entrepreneurs and small business; namely:

- **risk capital** - through making available contributions, particularly for new establishments, new project expansion and innovation projects where the risk is relatively the greatest for smaller business;

- **management expertise, industrial intelligence and information** - through the introduction of a comprehensive and flexible program of support for the study of business ideas. Additional support is available under the business support element for activities undertaken by non-commercial organizations, such as business associations and universities which provide specialized services or expertise in support of entrepreneurship and small and medium-sized business. The emphasis to date has been on activities which provide support for technology transfer and innovation, market development and small business management education and training.

ACOA financial support is designed to be the catalyst enabling the entrepreneur to bring together essential financing. An indication of the effectiveness of the Agency's programming is that as of November 30, 1988 the Agency contribution of $496.5 million had levered an additional investment of $900 million from other sources for a total investment of $1.4 billion. (See figure 8, page 25)

The Action program, through the "demonstration" effect, has created more positive attitudes towards starting or expanding a business and increased the confidence of business persons in the Region as a good place to do business. The modified Action Program will continue to serve as an incentive to stimulate entrepreneurship.

Section II
Analysis by Activity

A. Action

1. Resource Summary and Description

Objective: To stimulate entrepreneurs in establishing new businesses or modernizing or expanding existing Atlantic Canadian businesses, particularly small and medium-sized enterprises and to support activities which create productive employment in the Atlantic Region.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Budgetary		
Financial Assistance		
Action	241,691	104,700
Other	35,000	44,700
SBLA	3,500	3,500
	280,191	152,900
Operating	15,267	11,990
	295,458	164,890
Non-Budgetary		
Cape Breton loans	10,000	4,400
	305,458	169,290
Person Years	115	109

Description: The Action Activity provides programs to encourage the development of entrepreneurship and small and medium-sized business in Atlantic Canada. The most significant of these is the Action program.

Action Program: The objectives of the Action program are to foster the development of entrepreneurship, to increase the rate of new business formation and to improve the competitiveness of small and medium-sized enterprises.

On February 15, 1988, through an amendment to the Atlantic Enterprise program, the Agency introduced the Action program. Benefitting from the input obtained in a series of public consultations, this program consolidated and expanded upon the existing Atlantic Enterprise and Industrial Regional Development programs to produce a program specifically designed for small and medium-sized enterprises that have projects whose eligible capital costs are $20 million or less. It has the following major features:

- expanded sectoral eligibility;
- increased maximum levels of contribution;
- highly decentralized program delivery where regional vice-presidents approve more than 90% of applications;
- more flexible assistance for the study of business ideas;
- progress payments;
- three types of financial assistance in a single program (contributions, interest buy-down and loan insurance); and a
- streamlined application process.

The forecast cash flow for 1989-90 is $241.7 million.

A modification to the Action program to make it more focused on small and medium-sized business will be undertaken.

Other Programs: The other programs currently administered by ACOA were inherited from DRIE in June of 1987 when the Agency was created. These programs are as follows:

- **Industrial - Regional Development program (IRDP)**: The Industrial and Regional Development Program terminated on June 30, 1988.
- **Atlantic Enterprise Program (AEP)**: The Atlantic Enterprise Program was a program of financial assistance to business across a wide range of industry sectors. This program provided financial assistance in the form of interest buy-downs and loan insurance. The program has been superceded by the ACOA Action program.

- **Cape Breton Topping Up Assistance program (CBTUA):** This program has allowed the Enterprise Cape Breton office to "top up" the assistance normally available under ACOA's business assistance programs to a maximum of 60% of the eligible costs of projects.

- **Small Business Loans Act (SBLA):** This Act encourages commercial lending institutions to provide loans to small businesses at favorable interest rates. The Agency guarantees the lender against losses sustained in the making of loans.

- **Cape Breton Loan program:** This program allows the Enterprise Cape Breton office to offer term loans, at the best rate offered by the Federal Business Development Bank. Loans are normally only provided as a last resort on the basis of clearly demonstrated need.

Operating costs: It is anticipated that resource requirements to administer the above-noted programs will be $15.3 million and 115 person years.

2. Performance Information and Resource Justification

The Action program has been well received by the small and medium-sized business community in the Atlantic region. As of November 30, 1988, 8,200 applications had been received and over 3,800 approvals had been made. Both applications and approvals are occurring at 10 times the rate under previous programs of a similar nature.

The Action program, by giving a boost to business investment, has contributed to increased business confidence and has demonstrated the entrepreneurial spirit of the region. The reinforcement and further encouragement of the entrepreneurial spirit in the region will significantly increase the capacity of Atlantic Canada to develop a strong base for long-term economic prosperity. (See Figures 6 to 8 for an overview of Action program activities to November 30, 1988.)

Figure 6: Action Program - Summary of Activity
(Inception to November 30, 1988)

	Inception to End of March	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Total Program to End of November
1. Applications received	1,104	865	917	1,014	669	1,043	732	888	974	8,206
2. Decisions made										
• Rejections	28	36	82	149	90	106	96	132	149	868
• Withdrawals	51	57	76	158	125	149	147	113	142	1,018
• Approvals	140	197	306	653	368	568	318	618	687	3,855
• Total decisions	219	290	464	960	583	823	561	863	978	5,741
3. Applications in process at end of period	885	1,460	1,913	1,967	2,053	2,273	2,444	2,469	2,465	2,465

Figure 7: Action Program - Approved Applications
(Inception to November 30, 1988)

Project Type	Approved Applications			
	Contributions	Interest Buy-Down	Loan Insurance	Total
Establishment of new facilities	702	295	64	1,061
Modernization of facilities	578	255	30	863
Expansion of facilities	470	276	29	775
New product expansion	87	52	6	145
Sub Total	1,837	878	129	2,844
Business support activities of non-commercial entities	262	-	-	262
Business opportunity studies - commercial firms	661	-	-	661
Innovation	88	-	-	88
Total Overall	2,848	878	129	3,855

Figure 8: Action Program - Authorized Assistance By Type of Assistance (Inception to November 30, 1988)

Project Type	Authorized Assistance ($millions) Contribution	Interest Buy-Down	Loan Insurance	Total	% of Total
Establishment of new facilities	204.2	34.3	76.7	315.2	53.2
Modernization of facilities	48.4	15.0	9.8	73.2	12.4
Expansion of facilities	50.2	18.4	8.3	76.9	13.0
New product expansion	20.8	1.6	1.6	24.0	4.0
Sub Total	323.6	69.3	96.4	489.3	82.6
Business support activities of non-commercial entities	79.0	-	-	79.0	13.3
Business opportunity studies - commercial firms	9.1	-	-	9.1	1.5
Innovation	15.5	-	-	15.5	2.6
Total Overall	427.2	69.3	96.4	592.9	100.0

3. Initiatives

The main priorities during 1989-90 will be to continue to deliver the Action program with an even greater emphasis on the small and medium-sized community.

Fine-tuning the Action program: The Agency is currently reviewing the results of the first year's operation of the Action program in order to identify whether there are opportunities to enhance its contribution to economic development, permanent employment and increased earned income and to further streamline the evaluation of applications to increase timeliness and responsiveness. The Agency will also continue with efforts launched in the second half of 1988-89 to simplify and streamline the claims and payment process.

Of particular interest is the environment created by the new Free Trade Agreement and the entrepreneurial opportunities which should arise as the result of the agreement. ACOA in cooperation with other federal departments and with the provinces will explore strategies to assist Atlantic entrepreneurs in responding to Free Trade opportunities.

B. Cooperation

1. Resource Summary and Description

Objective: To improve the environment for economic growth in Atlantic Canada through cooperation with all levels of government, the private sector and institutions.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Financial Assistance ERDAs and GDAs	35,190	40,400
Operating	4,392	4,489
Total	39,582	44,889
Person Years	37	35

Description: The principal vehicle used by this Activity to achieve concerted cooperation in improving the environment for economic growth in Atlantic Canada is the Economic and Regional Development Agreement (ERDA) with each province. The current ERDAs, signed in 1984, provide a 10-year, broadly-agreed framework for federal-provincial cost sharing.

Economic and Regional Development Agreement: Each ERDA outlines a broad development strategy and priorities for action. The Agreement forms a framework for addressing specific needs of each province, and ensures effective consultation and coordination between the federal and provincial governments in carrying out programs for economic development. Specific subsidiary or sub-agreements are then developed within the framework of each Agreement.

ACOA has two broad roles with respect to these ERDAs. The first is to assist the Minister in the discharge of his responsibility to coordinate all Atlantic ERDAs. The second is to manage and provide the federal share of funds for a group of ERDA sub-agreements related to industrial and regional development.

Figure 10 identifies the existing subsidiary agreements formerly administered by DRIE and now managed by ACOA, the maximum federal share of funding and actual expenditures made to March 31, 1988.

Figure 10: ACOA Managed First Generation ERDA Subsidiary Agreements Transferred from DRIE

(thousands of dollars)	Maximum Federal Share as at November 30, 1988	Cumulative Expenditures to March 31, 1988
Newfoundland		
Ocean Industries	29,500	6,295
Rural Development	11 849	8,623
Burin Peninsula Development	19,600	18,414
Planning	2,000	656
Prince Edward Island		
Area Industrial Commission	650	386
Industrial Development	16,450	1,752
Market Development	5,000	4,041
Industrial Competitiveness	6,800	5,311
Planning	500	260
Nova Scotia		
Strait of Canso	19,600	7,511
Technology Transfer	23,800	4,922
Advanced Manufacturing Support	21,720	21,546
Planning	2,000	711
New Brunswick		
Industrial Development	21,000	6,779
Innovation and Technology	20,000	1,827
Planning	2,000	711
Total Atlantic Region	202,469	89,745

General Development Agreements (GDAs): These were the vehicles used for joint federal-provincial action prior to the introduction of ERDAs. The GDAs terminate in 1988-89 and 1989-90.

Operating Costs: The resource requirements for this Activity for the fiscal year 1989-90 are expected to be $4.4 million and 37 person years.

2. Initiatives

The primary activity during 1989-90 will centre around the negotiation and implementation of ERDA subsidiary agreements. Only in Atlantic Canada has the new ERDA process been completely activated.

Coordination of ERDAs: During the fiscal year 1987-88, the moratorium on ERDAs was lifted for Atlantic Canada and ACOA began an extensive round of discussions with the provinces and other federal government departments who manage and fund the federal share of subsidiary agreements related to their functional responsibilities. These discussions, which are ongoing, focus primarily on the overall structure and approach to the management of future ERDA subsidiary agreements and the specific new subsidiary agreements.

Overall Cooperation Structure: ACOA is putting in place management and administrative support structures that will enable the Minister to effectively coordinate the Atlantic ERDAs on behalf of the federal government. These involve establishment and ongoing administration of a government-wide Cooperation program in Atlantic Canada from which to finance the federal share of new subsidiary agreements, and a framework of strategic themes and overall priorities for regional economic development.

Negotiation of New Subsidiary Agreements: To date, four new subsidiary agreements have been negotiated (Newfoundland Agri-Food Development, PEI Forest Resource Development, and the Nova Scotia Agri-Food Development for which other federal departments provide the funding and Metro Halifax Dartmouth Area Economic Development for which ACOA is providing the federal share of funding in the amount of $85.5 million). ACOA anticipates that other new subsidiary agreements will be signed early in the fiscal year 1989-90.

Establishment of Designated Areas: The Agency is prepared to consider and to establish Designated Areas under the powers of its legislation. The designation of areas is a response to exceptional circumstances which provide opportunities for locally based improvements in the economy, unique opportunities for investment and for productive employment.

C. Corporate Strategy

1. Resource Summary and Description

Objectives: The Activity's objectives are:

- to develop policies and strategies that will improve the Atlantic economy;
- to assist the Agency in its coordinating role of working in concert with other federal departments to formulate plans and integrate federal approaches to support opportunity for economic development in Canada; and
- to assist the Agency in its advocacy role to bring a regional perspective to the design of national economic and social programs that affect Atlantic Canada.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Financial Assistance Action Program	12,500	3,000
Operating	4,176	2,903
Total	16,676	5,903
Person Years	38	33

Description: This Activity develops policies, strategies and programs to enable the Agency to carry out its action, cooperation, coordination and advocacy roles. In addition, it acts as the focal point within the Agency for coordination and advocacy activities. Organizationally, it includes the Corporate Strategy branch at Head Office and the Ottawa office.

2. Initiatives

Since the Agency's creation in June, 1987, the Activity has concentrated on establishing the broad roles and legislative mandate of ACOA and on developing and implementing, as a first priority, a program specifically tailored to the needs of small and medium-sized business in Atlantic Canada. These efforts were completed with the introduction of the Action program in February, 1988, and the passage of ACOA legislation in August, 1988. During 1988-89, the Activity has focussed on the cooperation role of the Agency and ERDAs, the principal vehicle for joint federal-provincial efforts to promote economic development in Atlantic Canada. These efforts will culminate early in 1989-90 with the formal launching of a new Atlantic-wide Cooperation program and the completion of the negotiation of new subsidiary ERDA agreements. For 1989-90, the Activity will turn its attention to completing the strategies and programs, begun in 1988-89, for the coordination and advocacy roles of the Agency. Priorities for 1989-90 include the following:

Atlantic Canada Supplier Development program: A contract has been awarded to Atlantic Canada Plus to undertake Phase I of a two phase Atlantic Canada Supplier Development Program. Phase I involves the establishment of supplier development offices in each province in Atlantic Canada and calls for a full review of Phase I, before implementation of Phase II. Phase II would see a full service program designed to assist businesses in identifying and bidding on public sector procurement activities and in developing an increased regional capacity to obtain public sector procurement business. The Offices will be managed from the Supplier Development Office in St. John's, Nfld. ACOA will assess the implementation of Phase II following a full review of Phase I.

Co-Funding: The Agency's legislative mandate enables the Minister to supplement the funds of other federal departments through a transfer of funds appropriated to the Agency where he or she is satisfied that a specific program or project would further the achievement of ACOA's mandate. Criteria and guidelines for the use of this "co-funding" vehicle will be developed as well as identifying the most appropriate areas for its use and an appropriate allocation of the resources available to the Agency for this purpose.

Advocacy and coordination - establishing effective consultation and information: To be effective in its advocacy and coordination roles, ACOA must ensure that it knows and understands the perspective Atlantic Canadians have on the economic and social programs of the federal government. Further than this, it must ensure that it knows and understands the programs available to Atlantic Canadians in relation to the economic development needs of the region, and the impact that any changes in their direction or spending may have.

During 1988-89, ACOA continued the program of consultations launched at its creation. Discussions have been held regarding training and skills development and developing entrepreneurs in Atlantic Canada. Sessions to discuss tourism in Atlantic Canada are in the planning stages. During 1989-90, ACOA will be exploring ways to establish a more formalized process of consultation for the longer term as well as continuing with subject-specific rounds of discussions. This process will be launched by a region-wide conference to permit the government to obtain a broad reading of the strategic opportunities for regional development in Atlantic Canada for the 1990's.

Work has also begun to augment the Agency's knowledge and understanding of the programs and initiatives of federal departments in Ottawa and industry associations. These efforts should enable the Agency to more effectively identify and influence the measures that other departments could take to assist in the development of the Atlantic economy.

D. Corporate Services

Resource Summary and Description

Objective: To provide advisory and support services to the operational and executive branches of ACOA.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Operating Costs	7,990	8,985
Capital	2,500	1,314
Total	10,490	10,299
Person Years	82	82

Description: The activity includes all finance, administrative, systems and personnel functions of the Agency. Organizationally, it includes the Finance, Systems and Administration Branch and the Personnel Branch at Head Office and the Corporate Services branches in the regional offices.

E. Executive Management

Resource Summary and Description

Objective: To provide executive direction for the Agency.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Operating Costs	6,510	5,309
Person Years	47	48

Description: Executive Management has two main components. The first consists of the Office of the President and the Senior Vice-President, the Vice-Presidents of Corporate Strategy and Finance, Systems and Administration located in Head Office and the 5 Vice-Presidents of the regional offices as well as the immediate support staff of the Vice-Presidents. The second consists of the Corporate and Departmental Secretary and their staff. These two Agency-wide support functions account for approximately one-half of the 47 person years of the Activity.

The Corporate Secretary provides legal, public affairs and communications services as well as secretariat support to the Advisory Board and independent project review committees of the Agency.

The Departmental Secretary provides co-ordination of activities with the Minister's office, Atlantic Ministers, and central agencies in Ottawa.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirement by Object

Figure 14: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	16,630	14,214	3,867
Contributions to employee benefit plans	2,578	2,203	-
Other personnel costs	177	177	24
	19,385	16,594	3,891
Goods and services			
Transportation and communications	3,645	3,485	1,235
Information	1,841	1,070	816
Professional and special services	11,763	11,443	3,010
Rentals	650	635	221
Purchased repair and upkeep	148	135	44
Utilities, materials and supplies	869	314	216
Other subsidies and payments	34		1
	18,950	17,082	5,543
Total operating	38,335	33,676	9,434
Capital	2,500	1,314	702
Transfer payments	327,881	196,300	71,594
Total budgetary expenditures	368,716	231,290	81,730
Non-budgetary (loans)	10,000	4,400	
Total Expenditures	378,716	235,690	81,730

2. Personnel Requirements

Figure 15: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years		Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89		
Management	52	49	56,200 - 123,400	78,093
Scientific and professional	8	19	15,334 - 111,700	57,686
Administration and Foreign Service	159	140	14,100 - 71,314	53,452
Technical	-	2	11,884 - 70,971	-
Administrative support	100	97	14,042 - 41,166	27,434

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years		Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89		
Other	3		45,000 - 147,700	73,000

Person-Year Requirements

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Action	115	109
Cooperation	37	35
Corporate Strategy	38	33
Corporate Services	82	82
Executive Management	47	48
	319	307

3. **Capital Expenditures**

Figure 17: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Construction and acquisition of machinery and equipment	2,500	1,314

The nature of the equipment purchased is primarily office furniture, telephone equipment, photocopiers, audio-visual aids, word processors or other informatics related items.

4. Transfer Payments

Figure 18: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Grants		
Grants to non-profit organizations to promote economic cooperation and development	10,000,000	5,100,000
Grant to Pictou County Economic Development Fund to promote economic development	5,750,000	1,700,000
	15,750,000	6,800,000
Contributions		
Contributions under programs aimed at stimulating economic regional development in Atlantic Canada relating to small and medium-sized businesses and industries and other regional development programs and activities	308,631,000	186,000,000
Liabilities in Atlantic Canada under the Small Business Loans Act	3,500,000	3,500,000
	312,131,000	189,500,000
	327,881,000	196,300,000

5. Revenue

The revenues received by ACOA are deposited to the Consolidated Revenue Fund.

Figure 19: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Interest on Loans	8,100	13,397	11,867
Refund of Previous Years Expenditure	250	250	223
Loan Insurance Fees	1,193	821	582
Other Non-Tax Revenue	30	30	29
Program Total	9,573	14,498	12,701

6. Loans, Investments and Advances

Figure 20: Details of Loans, Investments and Advances

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89
Loans to assist industry in the Cape Breton area	10,000	4,400

7. Net Cost of Program for 1989-90

Figure 21: Total Estimated Cost of the Program for 1989-90

(thousands of dollars)

Main Estimates 1989-90 (Gross)	Add* Other Costs	Total Program Cost	Deduct** Revenue	Estimated Net Program Cost 1989-90	1988-89
378,716	2,505	381,221	9,573	371,648	223,904

* Other costs of $2,505,000 consist of:

	($000s)
• accommodation received without charge from PWC	2,104
• cheque issue and other accounting services received without charge from SSC	17
• employee benefits covering the employees share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	384

** See figure 19 for details

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-82
ISBN 0-660-54751-1

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le plan est divisé en trois sections. La Section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et des résultats courants. Ceux qui désirent davantage de détails trouveront dans la Section II une description de chaque activité et des coûts associés à ces activités. La Section III donne d'autres renseignements sur les coûts et les ressources et présente des analyses spéciales dont le lecteur aura peut-être besoin pour mieux comprendre le Programme.

La Section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Le document est conçu de manière à permettre la consultation facile de renseignements particuliers dont le lecteur peut avoir besoin. La table des matières décrit en détail le contenu de chaque section et un sommaire des besoins financiers à la Section I fournit des renvois aux renseignements plus détaillés contenus à la Section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent à l'utilisateur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Faits saillants 7
2. Sommaire des besoins financiers 9
B. Rendement récent
1. Faits saillants 10
2. Examen des résultats financiers 13
C. Données de base
1. Introduction 14
2. Mandat 14
3. Objectif du Programme 14
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 15
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 19
2. Initiatives 20
E. Efficacité du Programme 21

Section II
Analyse par activité

A. Action
1. Sommaire et description des ressources 23
2. Donneés sur le rendement et justification des ressources 25
3. Initiatives 28
B. Coopération
1. Sommaire et description des ressources 30
2. Initiatives 32
C. Stratégie ministérielle
1. Sommaire et description des ressources 33
2. Initiatives 34
D. Services généraux 36
E. Direction 37

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 38
2. Besoins en personnel 39
3. Dépenses en capital 40
4. Paiements de transfert 41
5. Recettes 42
6. Prêts, dotations en capital et avances 42
7. Coût net du Programme 43

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)		Budget Principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Agence de promotion économique du Canada atlantique		
1	Dépenses de fonctionnement	38 257	24 687
5	Subventions et contributions	324 381	275,634
(L)	Obligations contractées dan la région de l'Atlantique en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	3,500	3,500
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 578	2 203
	Total du budgétaire	368 716	306 024
L10	Prêts en vue d'aider l'industrie dans la région du Cap-Breton	10,000	10 000
	Total pour l'Agence	378 716	316,024

Crédits - libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1989-1990
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	
	Ministère	
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique - Dépenses de fonctionnement	38 257 000
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique - Subventions inscrites au Budget et contributions	324 381 000
L10	Prêts conformément aux conditions prescrites par réglements du gouverneur en conseil afin de promouvoir l'établissement, la croissance, l'efficacité et la compétitivité sur le plan international de l'industrie canadienne ou afin de l'aider dans sa restructuration financière et de favoriser l'expansion du commerce canadien aux personnes qui se sont lancées ou qui sont sur le point de se lancer dans les industries manufacturières, de transpormation ou des services dans la region du Cap-Breton	10 000 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)

	Budget principal 1989-90							Budget principal 1988-89
		Budgétaire				Non budgétaire	Total	
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	Prêts, dotations en capital et avances		
Action	115	15 267		280 191	295 458	10 000	305 458	196 882
Coopération	37	4 392		35 190	39 582		39 582	83 832
Stratégie ministérielle	38	4 176		12 500	16 676		16 676	23,416
Services généraux	82	7 990	2 500		10 490		10 490	7 812
Direction	47	6 510			6 510		6 510	4 082
	319	38 335	2 500	327 881	368 716	10 000	378 716	316 024
Années-personnes autorisées en 1988-1989	307							

Note: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil, étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du Trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Budgétaire			
	Agence de promotion économique du Canada atlantique			
1	Dépenses de fonctionnement	-	10 600 000	10 136 118
5	Subventions et contributions	-	116 011 002	70 424 063
(S)	Pertes en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	-	1 170 256	1 170 256
	Total du Programme - Budgétaire	-	127 781 258	81 730 437
	Non budgétaire			
L10	Prêts pour promouvoir l'industrie et le commerce Canadien dans la région du Cap-Breton	-	5 000 000	-
	Total du Programme - Non budgétaire	-	5 000 000	-

Section 1
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Faits saillants

Après une première année où la réaction positive des habitants de la région de l'Atlantique face à la création de l'APECA a été étonnante, l'année 1989-1990 sera marquée par la modification du Programme Action de l'APECA. En 1989-1990, le Programme Action continuera de tenir compte de l'engagement de l'APECA à l'égard des petites entreprises et l'on mettra de l'avant d'importantes mesures au chapitre de son mandat en matière de coordination, de défense des intérêts de la région et de coordination. Ces mesures permettront de définir concrétement le rôle de l'Agence pour ce qui est de s'associer avec les provinces, d'axer les lignes de conduite et les programmes fédéraux sur les possibilités offertes dans la région de l'Atlantique et de promouvoir les intérêts de la région dans le cadre des lignes de conduite et des programmes à l'échelle nationale. Voici quelques faits saillants pour 1989-1990 :

- le gouvernement a produit un plan de dépenses qui verra que la région de l'Atlantique profitera d'un niveau croissant de dépenses à l'endroit du développement régional pour les cinq prochaines années comparé à celui des cinq années précédentes. A court terme (1989-92), cependant, les sommes disponibles au développement regional en Atlantique seront beaucoup moins importantes que prévues;

- bien que l'APECA dépensera des sommes beaucoup plus importantes en 1989-90 que pour l'année précédente, les sommes disponibles pour de nouveaux engagements financiers seront moins importantes en raison de restrictions budgétaires que celles qui étaient prévues;

Action (voir pages 23-29)

- l'application d'un Programme Action modifié à un plus large éventail de secteurs se poursuivra (besoins en liquidités prévus de 254,2 millions de dollars);

- le Programme Action sera modifié en fonction de la réduction des niveaux de dépenses autorisées pour l'APECA. Cette modification permettra d'axer les activités sur les petits projets et les projets moyens, et sa capacité de fournir des services aux étapes de l'analyse et des paiements sera encore rationalisée. Le Programme Action vise à augmenter la rapidité d'exécution et l'efficacité, et à mieux répondre aux besoins permanents des petites et moyennes entreprises.

Coopération (voir pages 30-32)

- le Programme de coopération pour l'ensemble du gouvernement sera officiellement lancé dans la région de l'Atlantique afin de permettre au ministre de gérer efficacement le contenu et le financement des EDER à frais partagés et des autres activités de développement dans la région de l'Atlantique pour le compte du gouvernement fédéral;

- les priorités doivent faire l'objet de discussions avec les provinces étant donné que les fonds à notre disposition seront inférieurs à ce qui avait été autorisés au départ;

- l'APECA collaborera étroitement avec les autres ministères fédéraux en vue d'achever la négociation et la mise en oeuvre d'une nouvelle série d'ententes auxiliaires conclues aux termes des ententes de développement économique et régional (EDER).

- à mesure que s'offriront des possibilités d'améliorer la situation économique et d'augmenter le nombre des emplois productifs à l'échelle locale, l'Agence sera disposée à constituer aux termes de sa loi des zones désignées et à entreprendre des activités de développement spéciales.

Stratégie ministérielle (voir les pages 33-35)

- on examinera la mise en oeuvre du Programme des fournisseurs de l'Atlantique à la suite d'une évaluation préalable à la mise en oeuvre du Programme. S'il est exécuté, ce programme permettra d'accroitre le nombre et la compétence des entreprises de l'Atlantique qui sont en mesure de soutenir la concurrence dans le domaine des marchés publics d'approvisionnement et sur les marchés intérieurs et étrangers;

- on élaborera des critères régissant l'emploi des dispositions de la loi établissant l'APECA concernant le cofinancement; ce mécanisme permettra d'intensifier et de canaliser les incidences des autres politiques et programmes du gouvernement fédéral touchant la région de l'Atlantique;

- l'APECA élaborera son mandat de matière de défense des intérêts de la région de l'Atlantique dans le cadre des politiques et programmes fédéraux. Les efforts dans ce domaine se feront sentir, entre autres choses, dans les décisions relatives aux grands marchés publics d'approvisionnement, les questions entourant le développement industriel, la taxation et la négociation de régime des subventions aux termes de l'Accord de libre-échange;

- l'APECA établira les critères utilisés pour désigner, aux termes de la loi, des zones spéciales offrant des possibilités. Le genre et la portée des retombées supplémentaires envisagées pour de telles zones spéciales seront également définies.

2. Sommaire des besoins financiers

Les dépenses au total pour 1989-1990 sont évaluées à évaluées à 378,7 millions de dollars, soit une hausse de 143,0 millions de dollars ou de 37,8 % par rapport aux prévisions de 1988-1989. La hausse est due surtout à l'augmentation des paiements en vertu du Programme Action.

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-90	Prévisions 1988-1989	Différence	(voir les détails à la page)
Budgétaire				
Action	295 458	164 890	130 568	23
Coopération	39 582	44 889	(5 307)	30
Stratégie ministérielle	16 676	5 903	10 773	33
Services généraux	10 490	10 299	191	36
Direction	6 510	5 309	1 201	37
	368 716	231 290	137 426	
Non-budgétaire				
Action	10 000	4 400	5 600	23
Total	378 716	235 690	143 026	
Recettes à valoir sur le Trésor	9 573	14 498	(4 925)	42
Années-personnes	319	307	12	

Explication de la différence: L'augmentation nette de 143,0 millions de dollars ou de 37,8 % dans les besoins pour 1989-1990 par rapport aux prévisions de 1988-1989 s'explique surtout par la très forte hausse du nombre de demandes en vertu du Programme Action. Le niveau d'activité lié à ce programme est grandement supérieur à celui enregistré dans le cadre des programmes similaires exécutés par le passé.

Explication des prévisions de 1988-1989: Les prévisions de dépenses de 1988-1989, fixées à 235,7 millions de dollars (fondées sur des renseignements obtenus le 31 décembre 1988) sont de 80,3 millions de dollars ou de 25,4 % inférieures aux prévisions du Budget des dépenses principal de 1988-1989. Cette réduction est principalement attribuable au fait que, même si le nombre de demandes présentées dans le cadre du programme a dépassé les attentes, la présentation du budget d'où sont tirés les paiements versés dans le cadre des réclamations du Programme Action a été plus lente que prévu.

B. Rendement récent

1. Faits saillants

Voici les faits saillants des années financières 1987-1988 et 1988-1989:

1987-1988

- Le Premier ministre a annoncé le 6 juin 1987 la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) en déclarant qu'elle avait comme objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes contribuant au développement économique à long terme de la région de l'Atlantique.

- La somme de 1,05 milliard de dollars qui sera consacrée aux nouveaux programmes au cours d'une période cinq ans a été accordée pour aider l'Agence à atteindre ses objectifs.

- Plusieurs programmes qui étaient auparavant administrés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale et les fonds nécessaires au maintien de leur niveau de financement jusqu'en 1991-1992 ont été cédés à l'APECA, qui continue de s'en charger. Les voici:

  - le Programme de développement industriel et régional (PDIR) (les demandes étaient acceptées jusqu'au 30 juin 1988, date de l'expiration du programme);

  - le Programme Entreprise Atlantique (PEA);

  - le Programme d'aide d'appoint du Cap-Breton (PAACB);

  - la Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE);

  - certaines Ententes de développement économique et régional (EDER) (voir page 31);

  - les ententes-cadres de développement (ECD).

- En février 1988, on annonçait le Programme Action qui constituait une version modifiée du Programme Entreprise Atlantique. Ce nouveau programme s'adresse essentiellement aux petites et moyennes entreprises proposant des projets dont les coûts en capital admissible s'élèvent à 20 millions de dollars ou moins. Il comporte les principales caractéristiques suivantes :

  - un plus grand nombre de secteurs admissibles;
  - des contributions maximales accrues;
  - un mécanisme d'exécution des programmes hautement décentralisé où les vice-présidents régionaux approuvent plus de 90 % des demandes;
  - une aide est accordée avec plus de souplesse pour l'étude de projets commerciaux;
  - des paiements proportionnels;
  - trois genres d'aide accordés en vertu d'un seul programme;
  - des processus simplifiés de présentation des demandes.

- Le moratoire sur la conclusion de nouvelles ententes auxiliaires aux termes des ententes de développement économique et régional a été levé dans la région de l'Atlantique.

- D'importantes consultations ont été entreprises auprès des ministres et des premiers ministres, ainsi qu'auprès de quelque 1 000 autres personnes oeuvrant dans le domaine du développement à l'échelle locale et régionale dans l'Atlantique.

1988-1989

- La Loi établissant l'APECA a reçu la sanction royale le 18 août 1988. On est maintenant en train d'élaborer les règlements définissant davantage le mandat de l'Agence et les attributions de ses programmes (voir la page 14).

- Le Programme Action a été bien reçu par les petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique. Le nombre de demandes présentées et autorisées a été de dix fois supérieur à celui enregistré en vertu des programmes précédents de nature semblable (voir pages 23-28).

- Une approche et une structure de gestion nouvelles ont été élaborées pour les Ententes de développement économique et régionale (EDER) afin de permettre au ministre responsable de l'APECA et aux ministres de l'Atlantique de jouer un rôle important au chapitre de la coordination des activités fédérales de développement économique au Canada atlantique. Les prochaines ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER porteront le titre commun d'ententes de coopération, ce qui reflétera le participation fédérale-provinciale dans ce domaine (voir page 32).

- Les négociations avec les provinces ont conduit à la conclusion de quatre nouvelles ententes auxiliaires en vertu des ententes de développement économique et régional au montant de 136,7 millions. Des discussions ont eu lieu avec les premiers ministres des provinces de l'Atlantique sur l'orientation et la gestion futures des EDER (voir page 32).

- Un marché a été accordé à Atlantique Canada Plus pour qu'elle entreprenne la première étape du Programme de promotion de fournisseurs de l'Atlantique. Cette première étape comprend l'établissement de bureaux de promotion des fournisseurs dans chaque province de la région de l'Atlantique. On procédera à un examen complet de la première étape avant d'exécuter la deuxième étape (voir page 34).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Aide financière			
Subventions et contributions	70 424	-	(70 424)
Crédit statutaire - Loi sur les prêts aux petites entreprises	1 170	-	(1 170)
Frais de monctionnement			
Salaries	3 891	-	(3 891)
Autres frais de fonctionnement	6 245	-	(6 245)
	81 730	-	(81 730)
Années-personnes	87	-	(87)

Explication de la différence: L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a été mise sur pied le 6 juin 1987, suite à l'approbation du Budget des dépenses pour 1987-88. Durant l'année fiscale, des ressources, au montant de 132,8 millions de dollars furent fournies à l'agence par l'entremise du Budget des depénses supplémentaire. Les crédits accordés à l'Agence comprenaient des prévisions de trésorerie pour les programmes d'aide directe aux petites et moyennes entreprises cédés du MEIR et pour la mise sur pied de nouveaux programmes. Un programme (Programme Action) a été créé en février 1988; par conséquent, les besoins de trésorerie pour les nouveaux programmes ont été minimes en 1987-1988. Les 5 millions affectés aux prêts pour la région du Cap-Breton n'ont pas été utilisés, car d'autres sources de fonds ont été débloquées pour les requérants éventuels. Voilà les principales raisons de la réduction des besoins réels par rapport aux demandes initiales comprises dans le Budget des dépenses.

C. Données de base

1. Introduction

L'APECA a été mise sur pied en juin 1987 pour promouvoir, dans le cadre d'une association stratégique avec les Canadiens de la région de l'Atlantique, le développement économique à long terme de la région par le biais du renouvellement de l'esprit d'entreprise dans la région de l'Atlantique. L'Agence a comme mission particulière d'encourager la création de petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique. Ses activités visent à compléter les programmes des gouvernements provinciaux et des municipalités et non à faire double emploi avec eux. L'Agence est aussi chargée de faire valoir les intérêts de la région dans l'élaboration des programmes nationaux à caractère économique et social et qui influent sur la région de l'Atlantique et de promouvoir les intérêts de la région.

Les partenaires-clés de l'Agence pour ce qui est du développement économique de la region Atlantique sont nombreux. On retrouve entre autres les petites et moyennes enterprises, les gouvernements provinciaux, les institutions telles que les gouvernements municipaux, les associations commerciales ou communautaires et les universités qui déterminent le milieu du développement économique. Il y a également les ministères fédéreaux dont les politiques et les programmes influent considérablement sur la région.

2. Mandat

L'Agence tire son mandat de la partie I de la Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, qui a reçu la sanction royale le 18 août 1988. La partie I, connue sous le nom de loi établissant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, confère à l'Agence un vaste mandat portant sur le développement économique de la région atlantique. Conformément à la loi établissant l'APECA, les règlements sont en voie d'élaboration et ils devraient être en vigueur au début de l'année financière 1989-1990.

Les autres documents statutaires ayant une incidence sur l'APECA sont notamment la Loi sur le développement industriel et régional, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les zones spéciales.

3. Objectif du Programme

L'objectif général du Programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est "d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes qui contribuent au développement économique à long terme de la région de l'Atlantique, et planifier et coordonner les activités fédérales qui contribuent à la croissance économique de la région de l'Atlantique".

Pour mieux atteindre cet objectif, l'Agence a été investie de deux ensemble de pouvoirs, notamment:

- le pouvoir de mettre en oeuvre des programmes qui contribuent directement ou indirectement à créer de petites et moyennes entreprises, à favoriser l'esprit d'entreprise et la prospérité économique, ainsi que des programmes qui améliorent le contexte commercial de la région de l'Atlantique:

- le pouvoir de concevoir des plans visant à soutenir le développement économique des provinces de l'Atlantique, de concert avec les autres ministères et organismes fédéraux, dans le cadre de méthodes fédérales unifiées en vue de favoriser le développement économique du Canada atlantique.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: Le cadre des activités utilisé par l'APECA est conçu de manière à distinguer les activités entourant l'octroi d'aide directe ou d'aide indirecte aux petites et moyennes entreprises de l'Atlantique de celles axées sur l'amélioration du climat de croissance économique grâce à la collaboration avec les autres ordres de gouvernement.

Action: Elle a essentiellement pour objet de partager les risques avec les entrepreneurs dans la mise sur pied de nouvelles sociétés, la modernisation et l'agrandissement des entreprises, surtout petites et moyennes, et d'appuyer les activités qui créent des possibilités d'emplois plus durables et qui accroissent les revenus d'emploi dans la région de l'Atlantique.

Coopération: Elle vise à améliorer le climat pouvant favoriser la croissance économique dans la région de l'Atlantique par la collaboration avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et les institutions.

Stratégie ministérielle: Cette activité se rapporte à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à améliorer l'économie de la région. La réalisation d'études ou le soutien de travaux de recherche exécutés par des établissements ou le secteur privé afin de stimuler l'esprit d'entreprise dans la région atlantique constitueront aussi une priorité. Elle comprend également la coordination des programmes fédéraux de développement économique dans la région et la création d'un rôle de défenseur pour promouvoir les intérets de la région de l'Atlantique dans le cadre des lignes de conduite et des programmes nationaux.

Services généraux : Il est ici question des services de consultation et de soutien, qui comprennent notamment les services administratifs, financiers, relatifs au personnel et à la gestion, le traitement de données, la planification, la bibliothèque ainsi que les autres services visant le fonctionnement et la direction de l'APECA.

Direction: Cette activité a trait à la direction du siège social situé à Moncton (Nouveau-Brunswick) ainsi qu'aux directeurs des cinq bureaux régionaux et à leur personnel de soutien.

Exécution des programmes: L'Agence réalise son mandat au moyen de diverses formes d'aide financière et d'autres programmes.

Le Programme Action, lancé en février 1988, constitue le principal Programme d'aide financière de l'APECA. Ses autres programmes dans la région de l'Atlantique lui viennent du ministère de l'Expansion économique régionale et sont notamment:

- le Programme Entreprise Atlantique,
- le Programme de développement industriel et régional,
- les programmes d'Entreprise Cap-Breton,
- les ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER,
- les ententes auxiliaires conclues aux termes dec ECD,
- la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Deux de ces programmes, le Programme Entreprise Atlantique et le Programme de développement industriel et régional ont été fusionnés dans le Programme Action. Les dépenses consenties conformément à ces programmes visent d'abord des projets approuvés par le MEIR avant la création de l'APECA.

Le tableau 3 présente les programmes d'aide financière de l'Agence par activité.

Tableau 3: Programme d'aide financière par activité - 1989-1990

(en milliers de dollars)	Action	Coopération	Stratégie ministérielle	Total
Programme Action	241 691	-	12 500	254 191
Ententes de développement économique et régional	-	35 190	-	35 190
Autres programmes	35 000	-	-	35 000
Loi sur les prêts aux petites entreprises	3 500	-	-	3 500
	280 191	35 190	12 500	327 881

Les autres programmes, qui ne comportent pas normalement d'aide financière, englobent la coordination des politiques et des programmes entre les ministères fédéraux en ce qui a trait à la croissance économique dans la région de l'Atlantique; les consultations fédérales-provinciales et à la gestion des ententes de développement économique et régional dans les quatre provinces atlantiques; l'établissement des possibilités de développement pour les petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique et la défense des intérêts de la région à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Organisation: L'Agence est dirigée par un président et un premier vice-président au Siège social à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le Siège social comprend le groupe de la Stratégie ministérielle, les Finances, l'Administration, les Systèmes et le Personnel, et le Secrétariat de l'Agence. Les vice-présidents situés dans chacune des capitales provinciales sont chargés de mettre en oeuvre le mandat de l'Agence dans leur province respective. Les vice-présidents régionaux ont été investis des pouvoirs délégués d'approuver la plupart des projets et des propositions qui leur sont soumis dans leur province respective. Les programmes pour le Cap-Breton sont administrés et mis en oeuvre par le bureau d'Entreprise Cap-Breton à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Un bureau à Ottawa assure la liaison avec les autres ministères fédéraux et joue le rôle de défenseur des intérêts de la région de l'Atlantique.

La Loi établissant l'APECA prévoit la mise sur pied du Conseil consultatif de l'APECA qui se compose de 19 membres au plus représentant tous les secteurs de la région ainsi qu'un vaste éventail de domaines et intérêts différents en ce qui a trait à la promotion du développement économique dans la région dans l'Atlantique. Le Conseil donne des conseils en ce qui a trait à l'orientation des politiques et des programmes de l'Agence. Le président de l'APECA est aussi le président du Conseil consultatif.

Tableau 4: Organigramme

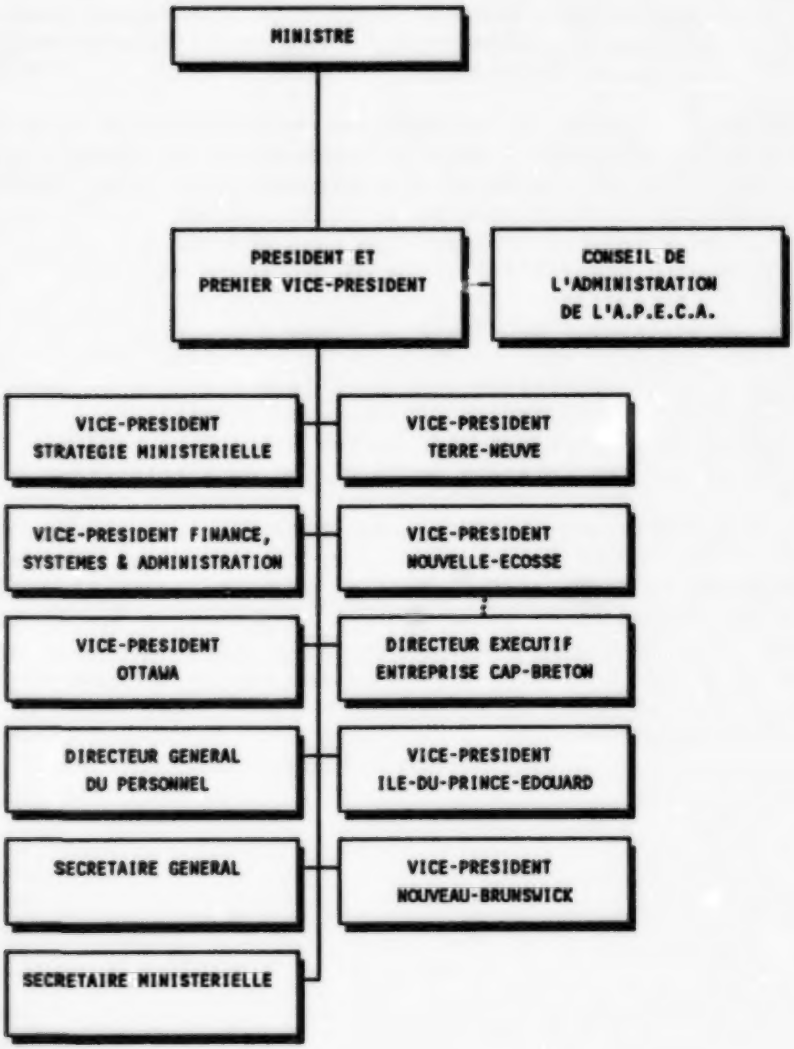

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Tout comme dans le reste du Canada, l'expansion de l'économie de l'Atlantique s'est poursuivie en 1988. Les prix des métaux, des pâtes et papiers, du bois d'oeuvre, du poisson et des produits du poisson ont augmenté de façon considérable, ce qui a entraîné d'importants avantages pour l'économie de la région de l'Atlantique. Par conséquent, la situation économique s'est améliorée dans les provinces de l'Atlantique. Le taux de chômage y est demeuré élevé comparativement au reste du pays, mais on a assisté à d'importantes améliorations au chapitre des possibilités d'emploi dans la région. La région de l'Atlantique a également enregistré une forte reprise des investissements commerciaux en 1988.

L'économie de la région de l'Atlantique continue de dépendre énormément des caprices des marchés mondiaux pour quelques produits non transformés ou semi-transformés. Un des principaux besoins porte sur l'accélération du rythme des innovations technologiques en vue de mettre au point des produits qui ajouteront de la valeur aux ressources, d'incorporer la technologie ultramoderne dans la fabrication de produits tirés des ressources et de diversifier la gamme actuelle des exportations.

Les clients accorderont la priorité à la maximisation de la rentabilité de la capacité accrue de production nouvellement mise en place. Les mesures comme l'adoption de procédés plus productifs et l'accroissement des efforts de formation professionnelle pour la main-d'oeuvre permettront d'améliorer la productivité sur les marchés existants. En outre, il est très important de pénétrer de nouveaux marchés en vue d'utiliser la capacité de production accrue.

Les efforts de commercialisation du secteur privé devraient bénéficier de la politique du gouvernement fédéral visant à lancer des marchés publics d'approvisionnements pour aider les entreprises à se tailler une place sur les marchés nationaux et internationaux. En outre, l'accord canado-américain de libre-échange ouvrira de nouveaux marchés pour les producteurs régionaux.

La contribution de l'APECA relativement à l'engagement du gouvernement en matière de réduction du déficit se traduira par une réduction de ses dépenses prévues.

Les objectifs des programmes seront révisés et modifiés afin de s'assurer que l'APECA respecte ses obligations en matière de budget, tout en continuant d'offrir les programmes essentiels au développement des entreprises et de l'entrepreneuriat.

2. Initiatives

En 1989-90, l'Agence entreprendra entre autres les mesures suivantes:

Programme Action (voir la détails aux pages 23-29)

- remaniement du Programme Action (voir page 28)

Coopération (voir les détails aux pages 30-32)

- une structure globale de coopération pour coordonner les EDER de la région de l'Atlantique. (Voir la page 32)
- la négociation d'un certain nombre de nouvelles ententes auxiliaires. (Voir la page 32)
- déterminer, au besoin, des "zones désignées". (Voir la page 32)

Stratégie ministérielle (voir les détails aux pages 33-35)

- Programme de promotion des fournisseurs de l'Atlantique. (Voir la page 34)
- rôle de défenseur et coordination au niveau des consultations, de l'information et de la recherche. (Voir la page 35)
- cofinancement avec les autres ministères fédéraux, au besoin. (Voir la page 34)

E. Efficacité du programme

L'efficacité du programme est évaluée selon les résultats obtenus au chapitre du développement économique de la région de l'Atlantique, surtout en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. L'Agence tente de réaliser cet objectif par l'exécution d'activités visant à stimuler l'entrepreneuriat, à améliorer l'accès des entreprises à l'aide gouvernementale, à coopérer avec les gouvernements provinciaux pour appuyer les possibilités de développement économique, à axer les lignes de conduite et les programmes fédéraux sur les possibilités offertes dans la région de l'Atlantique, et à défendre et promouvoir les intérêts de la région de l'Atlantique dans le cadre de l'élaboration des programmes fédéraux.

Une composante principale du mandat de l'APECA consiste à favoriser la mise sur pied de petites entreprises en raison de la contribution importante de ces dernières au chapitre de la croissance de l'emploi. Plus de 50 % de l'aide financière a servi à la mise sur pied de nouvelles installations. (Voir le tableau 8 à la page 28)

En outre, le Programme Action a permis d'appuyer près de 700 études d'occasions d'affaires. La majorité étaient des études de faisabilité concernant la mise sur pied de nouvelles entreprises. (Voir le tableau 7 à la page 27)

Le Programme Action constitue une réponse améliorée à deux des principaux besoins des entrepreneurs et des petites entreprises, notamment:

- **des capitaux de risque** - en offrant des contributions, particulièrement pour la mise sur pied de nouveaux établissements, des projets d'agrandissement et des projets d'innovation comportant des risques relativement plus grands pour les plus petites entreprises;

- **connaissances spécialisées en gestion, renseignements industriels et information**, par l'introduction d'un programme général et souple d'aide pour l'étude de projets commerciaux. Une aide supplémentaire est offerte en vertu de la composante Aide aux entreprises pour les activités exécutées par des entreprises non commerciales comme les associations commerciales et les universités et qui ont pour but de fournir des services ou des connaissances spécialisés à l'appui de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises. Jusqu'à maintenant, on a insisté sur l'octroi d'une aide pour le transfert de technologie et l'innovation, l'expansion des marchés et l'éducation et la formation dans le domaine de la gestion des petites entreprises.

L'aide financière de l'APECA a pour but de permettre à l'entrepreneur d'obtenir le financement nécessaire. Comme indication du succès des programmes de l'APECA, les contributions de 496,5 millions de dollars consenties par l'APECA au 30 novembre 1988 avaient entraîné des investissements supplémentaires de 900 millions de dollars provenant d'autres sources, ce qui représentait un investissement total de 1,4 milliard de dollars. (Voir le tableau 8 à la page 28)

Par son effet de "démonstration", le programme a favorisé des attitudes plus positives à l'égard de la mise sur pied ou de l'agrandissement des entreprises, et a amené les gens d'affaires a avoir davantage confiance dans la région comme milieu propice au commerce. La version modifiée du Programme Action continuera de stimuler l'entrepreneuriat.

Section II
Analyse par activité

A. Action

1. Sommaire et description des ressources

Objectif: Inciter les entrepreneurs à mettre sur pied de nouvelles entreprises ou à moderniser ou agrandir les entreprises déjà en place dans la région de l'Atlantique, particulièrement des petites et moyennes entreprises, et appuyer les activités qui créent des emplois productifs dans la région de l'Atlantique.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Budgétaire		
Aide financière		
Action	241 691	104 700
Autres	35 000	44 700
LPPE	3 500	3 500
	280 191	152 900
Fonctionnement	15 267	11 990
	295 458	164 890
Non budgétaire		
Prêts au Cap-Breton	10 000	4 400
	305 458	169 290
Années-personnes	115	109

Description: La composante Action prévoit des programmes visant à favoriser l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique, le plus important étant le Programme Action.

Le Programme Action: Le Programme Action a pour objectif de favoriser la mise en valeur de l'entrepreneuriat, d'accroître le nombre des nouvelles entreprises et d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Le 15 février 1988, par le biais d'une modification au Programme Entreprise Atlantique, l'Agence annonçait le Programme Action. Grâce aux renseignements recueillis dans le cadre d'une série de consultations publiques, elle mettait au point une version consolidée et élargie du Programme Entreprise Atlantique et du Programme de développement industriel et régional, conçue spécialement pour les petites et moyennes entreprises proposant des projets dont les coûts admissibles s'élèvent à 20 millions de dollars ou moins. Les principales caractéristiques du Programme Action sont les suivantes:

- un plus grand nombre de secteurs admissibles;
- des niveaux plus élevés de contribution;
- un méchanisme d'exécution des programmes hautement décentralisé où les vice-présidents régionaux approuvent plus de 90 % des demandes;
- une aide plus souple pour l'étude de projets commerciaux;
- des paiements proportionnels;
- trois catégories d'aide financière dans le cadre d'un même programme (contributions, contributions aux coûts d'intérêt et assurance-prêt);
- un processus simplifié pour la présentation des demandes.

Les mouvements de trésorerie prévus pour 1989-1990 s'élèvent à 241,7 millions de dollars.

Une modification sera apportée au Programme Action en vue de l'axer davantage sur les petites et moyennes entreprises.

Autres programmes: Les autres programmes qu'administre maintenant l'APECA relevaient du MEIR avant la création de l'Agence en juin 1987. Voici une description des programmes en cause:

- **Le Programme de développement industriel et régional (PDIR):** Le Programme de développement industriel et régional a pris fin le 30 juin 1988.

- **Le Programme Entreprise Atlantique (PEA)**: Le Programme Entreprise Atlantique prévoyait l'octroi d'une aide financière à des entreprises d'une vaste gamme de secteurs industriels. Ce programme prévoyait de l'aide financière sous forme de contributions aux coûts d'intérêt et d'assurance-prêt. Il a été remplacé par le Programme Action de l'APECA.

- **Le Programme d'aide d'appoint du Cap-Breton (PAACB)**: Ce programme a permis au bureau d'Entreprise Cap-Breton d'accorder une aide supplémentaire à l'aide normalement offerte dans le cadre des autres programmes d'aide aux entreprises de l'APECA en vue d'atteindre la limite de 60 % des coûts admissibles des projets.

- **La Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)**: Cette loi incite les établissements commerciaux de prêts à accorder des prêts aux petites et moyennes entreprises à des taux d'intérêt favorables. L'Agence accorde au prêteur une garantie contre les pertes associées aux prêts qu'il accorde.

- **Le Programme de prêts au Cap-Breton**: Ce programme permet au bureau d'Entreprise Cap-Breton d'offrir des prêts à terme en exigeant le meilleur taux offert par la Banque fédérale de développement. En temps normal, les prêts ne sont accordés qu'en dernier recours lorsque le besoin est clairement établi.

Coûts de fonctionnement: les prévisions des besoins en ressources pour l'administration des programmes susmentionnés s'élèvent à 15,3 millions de dollars et 115 années-personnes.

2. Donneés sur le rendement et justification des ressources

Le programme Action a été bien accueilli par les milieux d'affaires de la région de l'Atlantique. Au 30 novembre 1988, 8 200 demandes avaient été reçues et plus de 3 800 approbations avaient été accordées. Le nombre de demandes et d'approbations ont tous deux décuplé par rapport aux taux enregistrés dans le cadre des programmes antérieurs du même genre.

En stimulant l'investissement commercial, le Programme Action a contribué à accroitre la confiance des gens d'affaires et a démontré la présence de l'esprit d'entreprise dans la région. Le fait de renforcer et de stimuler davantage l'esprit d'entreprise dans la région contribuera de façon considérable à la mise en place d'une solide assise économique pour la prospérité économique à long terme de la région de l'Atlantique. (Voir les tableaux 6 à 8 pour un aperçu des activités liées au Programme Action jusqu'au 30 novembre 1988.)

Tableau 6: Programme Action - Sommaire des activités (Du début au 30 novembre 1988)

	Début jusqu'à la fin de mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	Total du programme à la fin nov.
1. Demandes reçues	1 104	865	917	1 014	669	1 043	732	888	974	8 206
2. Décisions prises										
• Rejets	28	36	82	149	90	106	96	132	149	868
• Retraits	51	57	76	158	125	149	147	113	142	1 018
• Approbations	140	197	306	653	368	568	318	618	687	3 855
• Total des décisions	219	290	464	960	583	823	561	863	978	5 741
3. Demandes à l'étude à la fin de la période	885	1 460	1 913	1 967	2 053	2 273	2 444	2 469	2 465	2 465

Tableau 7: Programme Action - Demandes approuvées (Du début jusqu'au 30 novembre 1988)

Type de projet	Demandes Approuvées			
	Contributions	Contribution aux coûts d'intérêt	Assurance-prêt	Total
Mise sur pied de nouvelles installations	702	295	64	1 061
Modernisation d'installations	578	255	30	863
Agrandissement d'installations	470	276	29	775
Expansion de nouveaux produits	87	52	6	145
Total partiel	1 837	878	129	2 844
Services d'appoint aux entreprises offert par des entreprises non commerciales	262	-	-	262
Études sur les occasions d'affaires - entreprises commerciales	661	-	-	661
Innovation	88	-	-	88
Total général	2 848	878	129	3 855

Tableau 8: Programme Action - Aide autorisée par type d'aide (du début jusqu'au 30 novembre 1988)

Type de projet	Aide autorisée (en millions de dollars)				
	Contributions	Contribution aux coûts d'intérêt	Assurance-prêt	Total	% du Total
Mise sur pied de nouvelles installations	204,2	34,3	76,7	315,2	53,2
Modernisation d'installations	48,4	15,0	9,8	73,2	12,4
Agrandissement d'installations	50,2	18,4	8,3	76,9	13,0
Expansion de nouveaux produits	20,8	1,6	1,6	24,0	4,0
Total partiel	323,6	69,3	96,4	489,3	82,6
Services d'appoint aux entreprises offerts par des entreprises non commerciales	79,0	-	-	79,0	13,3
Études d'occasions d'affaires - entreprises commerciales	9,1	-	-	9,1	1,5
Innovation	15,5	-	-	15,5	2,6
Total général	427,2	69,3	96,4	592,9	100,0

3. Initiatives

En 1989-1990, les principales priorités seront de continuer à offrir le Programme Action en accordant une importance encore plus grande au secteur des petites et moyennes entreprises.

Mise au point du Programme Action: L'Agence évalue à l'heure actuelle les résultats de la première année d'exécution du Programme Action afin de déterminer s'il y a lieu d'en accroître l'incidence sur le développement économique, la création d'emplois permanents et l'augmentation des revenus gagnés, et de rationaliser davantage le processus d'évaluation des demandes en vue de le rendre plus rapide et plus efficace. L'Agence continuera aussi les efforts qu'elle a entrepris au cours de la deuxième moitié de 1988-1989 en vue de simplifier et de rationaliser le processus de présentation et de règlement des demandes de paiements.

Il est particulièrement intéressant de noter le climat créé par le nouvel Accord de libre-échange et les possibilités qui devraient en découler sur le plan de l'entrepreneuriat. En coopération avec les autres ministères fédéraux et les provinces, l'APECA examinera les stratégies qui aideront les entrepreneurs à profiter des possibilités offertes par le libre-échange.

B. Coopération

1. Sommaire et description des ressources

Objectif: Améliorer le climat pour la croissance économique de la région de l'Atlantique par la coopération avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et les institutions.

Tableau 9: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Aide financière en vertu des EDER et des ECD	35 190	40 400
Fonctionnement	4 392	4 489
Total	39 582	44 889
Années-personnes	37	35

Description: Les ententes de développement économique et régional (EDER) conclues avec chacune des provinces constituent le principal mécanisme de ce secteur d'activité qui vise la coopération en vue de l'amélioration du climat pour la croissance économique de la région de l'Atlantique. Les EDER actuelles, conclues en 1984 pour une durée de dix ans, prévoient une structure générale de partage des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Entente de développement économique et régional: Chacune des EDER énonce une stratégie générale de développement et des priorités sur le plan des mesures. L'entente constitue une structure pour satisfaire les besoins particuliers d'une région, et permet d'assurer l'efficacité des efforts de consultation et de coordination entre le gouvernement fédéral et la province dans l'exécution des programmes de développement économique. Des ententes particulières, ou ententes auxiliaires, sont ensuite élaborées aux termes de chaque entente.

L'APECA a deux grands rôles à jouer relativement à ces EDER. Elle doit tout d'abord aider le ministre à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à toutes les EDER de la région de l'Atlantique. Elle doit ensuite administrer une série d'ententes auxiliaires sur le développement industriel et régional conclues aux termes des EDER et financer la quote-part fédérale prévue à cet égard.

Le tableau 10 montre les ententes auxiliaires qui étaient autrefois administrées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale et qui sont maintenant administrées par l'APECA, la quote-part fédérale maximale du financement et les dépenses réelles au 31 mars 1988.

Tableau 10: Première génération d'ententes auxiliaires administrées par l'APECA transférées du ministère de l'Expansion industrielle régionale

(en milliers de dollars)	Quote-part fédérale maximale au 30 novembre 1988	Dépenses cumulatives au 31 mars 1988
Terre-Neuve		
Industries océaniques	29 500	6 295
Développement rural	11 849	8 623
Développement de la péninsule Burin	19 600	18 414
Planification	2 000	656
Ile-du-Prince-Édouard		
Commissions industrielles régionales	650	386
Développement industriel	16 450	1 752
Développement des marchés	5 000	4 041
Compétitivité industrielle	6 800	5 311
Planification	500	260
Nouvelle-Écosse		
Détroit de Canso	19 600	7 511
Transfert de technologie	23 800	4 922
Soutien à la fabrication de pointe	21 720	21 546
Planification	2 000	711
Nouveau-Brunswick		
Développement industriel	21 000	6 779
Innovation et technologie	20 000	1 827
Planification	2 000	711
Total pour la région de l'Atlantique	202 469	89 745

Ententes-cadres de développement (ECD): Celles-ci sont les mécanismes qui servaient à la prise de mesures fédérales-provinciales avant l'adoption des EDER. Les ECD prennent fin en 1988-1989 et en 1989-1990.

Coûts de fonctionnement: Les prévisions des besoins en ressources pour ce secteur d'activité s'établissent à 4,4 millions de dollars et 37 années-personnes pour 1989-1990.

2. Initiatives

En 1989-1990, les activités seront axées sur la négociation et la mise en application des ententes auxiliaires en vertu des EDER. Il est à noter que le Canada atlantique est la seule région où le nouveau mécanisme des EDER est entièrement entré en vigueur.

Coordination des EDER: Au cours de l'exercice de 1987-1988, le moratoire sur les EDER a été levé dans la région de l'Atlantique, et l'APECA a entrepris une ronde exhaustive de discussions avec les provinces et les autres ministères fédéraux qui administrent et financent la quote-part fédérale des ententes auxiliaires ayant trait à leurs responsabilités fonctionnelles. Ces discussions, qui ont déjà débuté, portent surtout sur la structure et l'approche générales pour l'administration des futures ententes auxiliaires qui seront conclues en vertu des EDER et des nouvelles ententes auxiliaires particulières.

Structure générale du programme de coopération: L'APECA met en place les structures de gestion et de soutien administratif permanent nécessaires qui permettront au ministre de coordonner efficacement les EDER de l'Atlantique pour le compte du gouvernement fédéral. Ces structures comprennent la mise sur pied et l'administration d'un programme de coopération dans le Canada atlantique pour l'ensemble du gouvernement qui servira à financer la quote-part fédérale des nouvelles ententes auxiliaires, et un plan des thèmes stratégiques et des priorités générales en matière de développement économique régional.

Négociation des nouvelles ententes auxiliaires: Jusqu'à maintenant, quatre nouvelles ententes auxiliaires ont été négociées (le développement de l'industrie agro-alimentaire à Terre-Neuve, la mise en valeur des ressources forestières à l'Î^le-du-Prince-Édouard, et le développement de l'industrie agro-alimentaire en Nouvelle-Écosse, qui sont financées par d'autres ministères fédéraux, et celle sur le développement économique de l'agglomération de Halifax-Dartmouth, dont la quote-part fédérale au montant de 85,5 millions est prise en charge par l'APECA). L'APECA prévoit que de nouvelles ententes auxiliaires seront signées au début de l'exercice de 1989-1990.

Constitution de zones désignées: L'Agence est disposée, en vertu de ses pouvoirs législatifs, à constituer en zones désignées, en raison de circonstances particulières, présente des possibilités d'investissement pour l'amélioration de sa situation en matière d'emploi productif local.

C. Stratégie ministérielle

1. Sommaire et description des ressources

Objectifs: Les objectifs de ce secteur d'activité sont les suivants:

- Élaborer des lignes de conduite et des stratégies permettant d'améliorer l'économie de la région de l'Atlantique;
- aider l'Agence dans son rôle de coordination en ce qui a trait à la collaboration avec les autres ministères fédéraux en vue d'élaborer des plans et des approches fédérales intégrées pour appuyer les possibilités de développement économique au Canada;
- aider l'Agence dans son rôle de défenseur, qui consiste à s'assurer que les programmes nationaux à caractère économique et social qui touchent la région de l'Atlantique tiennent compte des intérêts de la région.

Tableau 11: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Aide financière		
Programme Action	12 500	3 000
Fonctionnement	4 176	2 903
Total	16 676	5 903
Années-personnes	38	33

Description: Ce secteur d'activité touche à l'élaboration de lignes de conduite, de stratégies et de programmes qui permettront à l'Agence de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'action, de coopération, de coordination et de défense des intérêts. En outre, les activités de l'Agence en matière de défense des intérêts et de coordination relèvent de ce secteur d'activité. Sur le plan de l'organisation, cette composante comprend la direction de la Stratégie ministérielle, au Siège social, et le bureau d'Ottawa.

2. Initiatives

Depuis la création de l'Agence en juin 1987, la composante a axé ses activités sur la définition des grands rôles et du mandat législatif de l'APECA et sur l'élaboration et la mise en oeuvre en priorité d'un programme adapté spécifiquement aux besoins des petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique. Ces efforts ont été achevés par la présentation du Programme Action en février 1988 et l'adoption de la loi établissant l'APECA en août 1988. En 1988-1989, les efforts ont été concentrés sur le rôle de coopération de l'Agence et sur les EDER, le principal mécanisme des efforts fédéraux-provinciaux visant à promouvoir le développement économique de la région de l'Atlantique. Ces efforts atteindront leur point culminant au début de 1989-1990 avec le lancement officiel d'un nouveau programme de coopération pour l'ensemble de la région de l'Atlantique et l'achèvement des négociations relativement à de nouvelles ententes auxiliaires aux termes des EDER. En 1989-1990, les efforts porteront sur l'achèvement de l'élaboration de stratégies et de programmes entreprise en 1988-1989 pour les rôles de l'Agence en matière de coordination et de défense des intérêts. Les priorités pour 1989-1990 comprennent les éléments suivants:

Programme de promotion des fournisseurs de l'Atlantique: Un contrat a été confié à l'Association Atlantique Canada Plus pour entreprendre la première de deux étapes du Programme de promotion des fournisseurs de l'Atlantique. La première étape consiste à établir un bureau de promotion des fournisseurs de l'Atlantique dans chacune des provinces de l'Atlantique. Un examen complet de la première étape sera entrepris avant l'exécution de la deuxième étape. La deuxième étape consistera à mettre en place un service complet concu pour aider les entreprises à repérer les possibilités d'approvisionnement du secteur public et à soumettre des offres, et à mettre en valeur la capacité de la région d'obtenir davantage de marchés d'approvisionnement du secteur public. Les bureaux seront administrés à partir du Bureau de promotion des fournisseurs situé à St. John's (Terre-Neuve). L'APECA évaluara la mise en oeuvre de la deuxième étape après avoir procédé à un examen complet de la première étape.

Cofinancement: Le mandat législatif de l'Agence autorise le ministre à compléter les fonds des autres ministères fédéraux par le biais du tranfert de fonds attribués à l'Agence lorsqu'il est convaincu qu'un programme ou un projet particulier contribuera suffisamment à la réalisation du mandat de l'APECA. Il s'agira d'élaborer des critères et des lignes directrices pour l'utilisation du cofinancement, de déterminer dans quels secteurs il conviendrait le mieux d'utiliser un tel mécanisme ainsi que la part des ressources de l'Agence qui y sera affectée.

Rôle de défenseur et coordination - mise en place de mécanismes efficaces pour les consultations et l'information: Pour bien remplir ses rôles en matière de défense des intérêts et de coordination, l'APECA doit non seulement connaître et comprendre le point de vue des habitants de la région de l'Atlantique au sujet des programmes sociaux et économiques du gouvernement fédéral. Elle doit de plus connaître et comprendre les programmes disponibles à la région de l'Atlantique, en tenant compte des besoins de la région sur le plan du développement économique et des incidences possibles que pourrait entraîner tout changement d'orientation ou de niveau des ressources.

En 1988-1989, l'APECA a poursuivi le programme de consultation qu'elle avait entrepris au moment de sa création. Il y a eu des discussions au sujet de la formation et du développement professionnel et de la formation des entrepreneurs dans la région de l'Atlantique. Des séances de discussion sur le tourisme dans la région de l'Atlantique sont à l'étape de la planification. En 1989-1990, l'APECA cherchera d'autres moyens pour mettre en place un processus de consultation plus formel pour les besoins à long terme, tout en continuant de tenir des discussions portant sur des sujets plus particuliers. Ce processus sera lancé à l'occasion d'une conférence régionale en vue de permettre au gouvernement fédéral de cerner les possibilités stratégiques de développement régional dans la région atlantique du Canada au cours des années 1990.

Les efforts ont également été lancés afin que l'Agence connaisse et comprenne davantage les programmes et les mesures des ministères fédéraux à Ottawa et des associations de l'industrie. Ces efforts devraient permettre à l'Agence de déterminer de façon plus efficace quelles mesures les autres ministères pourraient mettre de l'avant pour contribuer au développement de l'économie de la région de l'Atlantique et de choisir les moyens d'intervention qui conviennent.

D. Services généraux

Sommaire et description des ressources

Objectif: Fournir des services de conseils et de soutien aux directions opérationelles et d'exécution de l'APECA.

Tableau 12: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Coûts de fonctionnement	7 990	8 985
Dépenses en capital	2 500	1 314
Total	10 490	10 299
Années-personnes	82	82

Description: Cette composante comprend toutes les fonctions liées aux finances, à l'administration, aux systèmes et au personnel de l'Agence. Sur le plan de l'organisation, elle comprend la Direction des finances, des systèmes et de l'administration et la Direction du personnel au Siège social, et les directions des services généraux dans les bureaux régionaux.

E. Direction

Sommaire et description des ressources

Objectif: Assurer la direction de l'Agence.

Tableau 13: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Coûts de fonctionnement	6 510	5 309
Années-personnes	47	48

Description: La direction compte deux composantes principales. La première comprend le bureau du président et le premier vice-président, les vice-présidents, Stratégie ministérielle, Finances, Systèmes et Administration, au Siège social, et les cinq vice-présidents des bureaux provinciaux, ainsi que le personnel de soutien immédiat des vice-présidents. La deuxième composante comprend le secrétaire général et le secrétaire ministériel et leur personnel de soutien immédiat. Ces deux fonctions de soutien de l'Agence interviennent pour environ la moitié des 47 années-personnes affectées à ce secteur d'activité.

Le secrétaire général fournit des services dans les domaines des conseils juridiques, des affaires publiques et des communications, ainsi que des services de soutien de secrétariat au Conseil consultatif et aux comités indépendants de l'Agence qui sont chargés d'examiner les demandes de projets.

Le secrétaire ministériel assure la coordination des activités avec le cabinet du ministre, les ministres de l'Atlantique et les organismes centraux à Ottawa.

Partie III
Renseignements supplémentaires

A. Ressources du programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 14: Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	16 630	14 214	3 867
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 578	2 203	-
Autres dépenses du personnel	177	177	24
	19 385	16 594	3 891
Biens et services			
Transports et communications	3 645	3 485	1 235
Information	1 841	1 070	816
Services professionnels et spéciaux	11 763	11 443	3 010
Location	650	635	221
Achat de services de réparation et d'entretien	148	135	44
Services publics, fournitures et approvisionnements	869	314	216
Autres subventions et paiements	34		1
	18 950	17 082	5 543
Total des dépenses de fonctionnement	38 335	33 676	9 434
Dépenses en capital	2 500	1 314	702
Paiements de transfert	327 881	196 300	71 594
Total des dépenses budgétaires	368 716	231 290	81 730
Non budgétaire (prêts)	10 000	4 400	
Total des dépenses	378 716	235 690	81 730

2. Besoins en personnel

Tableau 15: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées		Échelle de traitements actuels	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89		
Gestion	52	49	56 200 - 123 400	78 093
Scientifique et professionnel	8	19	15 334 - 111 700	57 686
Administration et service extérieur	159	140	14 100 - 71 314	53 452
Technique	-	2	11 884 - 70 971	-
Soutien administratif	100	97	14 042 - 41 166	27 434

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. La colonne de l'échelle des traitements actuels montre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris les provisions pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-personnes Non-contrôlées		Échelle des traitements actuels	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-90
	89-90	88-89		
Autre	3		45 000 - 147 700	73 000

Besoins en années-personnes

Tableau 16: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Action	115	109
Coopération	37	35
Stratégie ministérielle	38	33
Services généraux	82	82
Direction	47	48
	319	307

3. Dépenses en capital

Tableau 17: Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Construction et acquisition de machines et de matériel	2 500	1 314

Le matériel acheté est surtout constitué d'ameublement de bureau, de matériel téléphonique, de photocopieurs, d'aides audio-visuelles, de machines de traitement de texte ou d'autres produits informatiques connexes.

4. Paiements de transfert

Tableau 18: Détails des subventions et contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Subventions		
Subventions à des organismes sans but lucratif pour promouvoir la collaboration et le développement économiques	10 000 000	5 100 000
Subvention au Fonds de développement économique du comté de Pictou en vue de promouvoir le développement économique	5 750 000	1 700 000
	15 750 000	6 800 000
Contributions		
Contributions en vertu de programmes visant à stimuler le développement économique régional de l'Atlantique en ce qui a trait aux petites et moyennes industries et entreprises et autres programmes et activités de développement régional	308 631 000	186 000 000
Obligations contractées dans la région de l'Atlantique en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	3 500 000	3 500 000
	312 131 000	189 500 000
	327 881 000	196 300 000

5. Recettes

Les recettes de l'APECA sont déposées au Fonds de revenu consolidé.

Tableau 19: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Réel 1987-1988
Intérêts sur les prêts	8 100	13 397	11 867
Remboursement des dépenses des années précédentes	250	250	223
Frais liés à l'assurance-prêt	1 193	821	582
Autres recettes non fiscales	30	30	29
Total du programme	9 573	14 498	12 701

6. Prêts, dotations en capital et avances

Tableau 20: Détails des prêts, dotations en capital et avances

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989
Prêts en vue d'aider l'industrie dans la région du Cap-Breton	10 000	4 400

7. **Coût net du programme pour 1989-1990**

Tableau 21: Coût estimatif total du programme pour 1989-1990
(en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)

Budget des dépenses 1989-1990 (brut)	Plus les* autres coûts	Coût total du programme	Moins les** recettes	Coût net prévu du programme 1989-1990	1988-1989
378 716	2 505	381 221	9 573	371 648	223 904

* Les autres coûts de 2 505 000 comprennent: (en milliers de dollars)

- des locaux fournis sans frais par le ministère des Travaux publics 2 104
- la délivrance de chèques et d'autres services de comptabilité reçus sans frais d'ASC 17
- les avantages sociaux des employés portant sur la part de l'employeur des primes d'assurance et des coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor 384

** Voir les détails au tableau 19.